

## Compte-rendu réunion DD en visioconférence

12 mars 2025

**28 présents.**

Animatrice de réunion : Fanny Designe

Secrétaire de réunion : Annie Vigneron

### **Principaux points abordés :**

Adhésions

Bilan pédagogique et financier

Enquête AFPEN

Appel à candidature au CNCDP

Forum des RASED du 15 mars

Tests IDS-2 et Vineland-III

Congrès d'Epinal

Audience à l'Assemblée nationale 17 mars et questionnaire

Questions diverses

### **Adhésions**

En ce début d'année, il y a moins d'adhérents que l'an dernier à la même période. Il est important de solliciter les collègues du département pour les inviter à adhérer ou ré adhérer, éventuellement les interroger sur leurs raisons de ne pas adhérer et nous faire remonter celles-ci. Une information vient d'être lancée aux anciens adhérents. Les animations proposées au niveau local fédèrent les délégations. Une possibilité d'animation gratuite autour de la médiation de l'arbre est proposée dans les délégations du Nord-Ouest de la France (Normandie, Bretagne, Pays de Loire, région parisienne notamment) sur une journée ou une demi-journée. Sollicitez Annie Vigneron pour des informations complémentaires. Au niveau national, des webinaires sont proposés.

Le 2 avril webinaire AFPEN sur l'enfant confronté à la maladie ou au handicap d'un proche : comment accompagner les jeunes aidants ? Quel rôle pour les psychologues de l'Education nationale ?

Le 14 mai webinaire AFPEN sur les médiations de l'arbre : comment utiliser cette médiation dans les entretiens individuels des enfants et en collectif sous forme de photo langage ?

### **Bilan pédagogique et financier**

Il permet de recenser les actions effectuées par les délégations, le nombre de personnes présentes. Ce tableau est nécessaire pour que l'AFPEN puisse continuer à être organisme formateur. Ces données seront transmises à la DREETS (direction économie, emploi, travail et solidarités) en mai. Il a été envoyé aux DD et doit être rempli et renvoyé dès que possible.

### **Enquête AFPEN**

Elle est envoyée à tous les adhérents. Attention, elle peut arriver dans les spams. Les psychologues EN EA et EDO même non adhérents peuvent être sollicités. Elle porte sur la santé mentale, les postes de conseillers techniques psychologues, la question de l'ordre et des conditions de travail. Un retour sera effectué après les vacances de printemps.

➤ Questionnement concernant la question d'un Ordre des psychologues :

Un ordre est payant. C'est lui qui sanctionne directement. Se pose la question du pilotage et de la direction. Dans le cadre de la réglementation du code, c'est une commission qui gère. L'AFPEN se positionne contre la mise en place d'un ordre avec le risque de contrôle et d'encadrement des pratiques qui en découleraient. Par contre le code de déontologie qui régit notre profession garantit la pluralité des pratiques. Il est protecteur pour les usagers et incontournable pour les psychologues.

### **Appel à candidature au CNCDP**

Le CNCDP (comité national consultatif de déontologie des psychologues) créé le 18 janvier 2025 est un comité constitué d'organisations syndicales et d'associations de psychologues dont l'AFPEN. Deux représentants par association y siègent. Pour l'AFPEN, ce sont Laurent Chazelas et Richard Redondo. Il a pour objet de développer la réflexion sur la déontologie des psychologues, la reconnaissance du code et la promotion de son usage sans création d'un ordre professionnel. Il s'est constitué suite au travail du CÉRédéPsy (Construire ensemble la réglementation de la déontologie des psychologues) dont l'AFPEN fait partie. Il a été créé en avril 2018 pour renouveler le code de déontologie finalisé en septembre 2021. Le CNCDP promeut le code, se reconnaît dans une structure experte et indépendante sur la déontologie, défend le titre unique de psychologue et son inscription dans les sciences humaines et sociales, affirme la liberté des référentiels et des pratiques liés à l'exercice de la profession, garantit une pluralité des secteurs et champs d'exercice. Le CNCDP lance un appel à candidature pour la commission des avis (CDA) qui émane du comité. Deux postes sont à pourvoir pour un titulaire et un suppléant. Les réunions auront lieu huit fois par an à Paris au cours d'une journée et demie. Les commissions sont constituées samedi 15 mars.

### **Forum des RASED**

Le forum des RASED a lieu à la bourse du travail samedi 15 mars. Il y a possibilité de le suivre à distance. Un lien a été envoyé aux adhérents.

### **Tests IDS -2 et Vineland-III**

Le travail de cotation de l'IDS-2 pour Hogrefe se poursuit pour la tranche 11-19 ans. Il est possible de solliciter l'éditeur pour y participer à l'adresse [recueil@hogrefe.fr](mailto:recueil@hogrefe.fr)

De mars à novembre 2025, la cotation de la Vineland-III va s'effectuer. Il s'agit de questionnaires à destination des parents et enseignants pour évaluer les habiletés personnelles et sociales des enfants. L'éditeur est Pearson.

### **Congrès d'Epinal**

Ouverture des inscriptions pour le congrès d'Epinal à partir du site de l'AFPEN ou directement à l'adresse [congresepinal2025.fr](http://congresepinal2025.fr)

Par rapport au congrès, une demande d'audience a été faite en Maine et Loire pour les autorisations d'absence. Il n'y a pas de retour. Dans le 18, une demande pour que le congrès soit répertorié par l'EAF (école académique de formation) a été envoyée. Le mail va être divulgué à l'ensemble des DD.

Laurent a fait une demande pour obtenir le haut patronage du ministère. La réponse n'a pas encore été reçue.

### **Audience à l'Assemblée du 17 mars**

Une audition de l'AFPEN, l'ApsyEN et la SFP est prévue à l'assemblée nationale lundi 17 mars. Chaque association présentera 5 à 10 minutes d'exposé chacune puis les parlementaires poseront des questions concernant la santé mentale. Un questionnaire a été proposé.

### Questions diverses

- Redécoupage des secteurs d'intervention

Dans les Bouches du Rhône les redécoupages des secteurs mettent à mal les psychologues EN. Le DASEN a émis la volonté qu'il n'y ait plus de secteurs définis pour intervenir au gré des situations. Dans la Haute Saône et le Loiret, la même politique est appliquée. Ce serait une commande du ministère. Le travail au niveau des écoles et des RASED s'en trouve bouleversé.

- Les PAS, pôles d'appui à la scolarité

Les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) seront transformés progressivement en PAS. Ils sont expérimentés cette année dans 4 départements : Aisne, Côte d'Or, Eure et Loir, Var avant d'être généralisés. Ces pôles ont pour objectif de trouver des réponses rapides et adaptées pour des élèves en difficulté dans leur rapport aux savoirs et aux compétences. La saisine du coordonnateur peut être faite par les parents, les enseignants, le chef d'établissement. La réponse ne nécessite pas de reconnaissance de trouble ou de handicap. Elle peut consister en aménagements pédagogiques et éducatifs, en mise à disposition de matériel pédagogique adapté aux besoins de l'élève, à une prise en charge par des professionnels de l'Education nationale ou du secteur médico-social. Les PAS sont aussi chargés de mettre en œuvre l'accompagnement humain notifié par les MDPH et de coordonner toute intervention de professionnels externes. Dans le Var, une cinquantaine de PAS expérimentaux ont été mis en place. Personne ne travaille de la même manière. Une rencontre avait eu lieu en début d'année scolaire pour coordonner les aides mais cela ne s'est pas avéré concluant. Les personnels extérieurs ne connaissent pas le fonctionnement de l'Education nationale. Ils viennent, regardent, conseillent et au bout du compte, la situation nous revient.

La coordination avec le secteur médico-social ne va pas de soi. Dans le Jura, des éducateurs d'IME interviennent dans l'école pour des élèves en dispositif ULIS. Il n'y a pas de concertation avec les psyEN ou les enseignants référents.

La prochaine réunion DD à distance aura lieu **mercredi 7 mai 2025 de 17h30 à 18h30**. La suivante aura lieu **mercredi 25 juin** au même horaire.

Rédigé le 16 mars 2025 par Annie Vigneron.